



# Mise en service du nouveau Quartier maison d'arrêt du centre pénitentiaire de Nantes

*Dossier de presse*

*Dimanche 3 Juin 2012*



Contact presse :  
Anne-Sophie CORTINOVIS 06.27.38.72.45

## **Mise en service du nouveau quartier maison d'arrêt du centre pénitentiaire de Nantes**

**Dimanche 3 Juin 2012**

**Dimanche 3 Juin 2012, dans le cadre d'un dispositif placé sous l'autorité du Préfet de la Région Pays de la Loire, l'administration pénitentiaire, avec le soutien de la police et de la gendarmerie nationale, procédera au transfert de plus de 300 personnes, détenues au sein de l'actuel quartier maison d'arrêt (QMA) du centre pénitentiaire de Nantes vers le nouveau quartier maison d'arrêt, qui entrera dès lors en fonctionnement.**

Le nouveau quartier maison d'arrêt du centre pénitentiaire de Nantes est l'une des dernières structures réalisée dans le cadre du programme 13 200 (20 établissements et 4 quartiers nouveau concept ont ainsi déjà été ouverts). Cette structure, d'une nouvelle génération, dispose de 570 places réparties entre un quartier courtes peines (60 places), 3 bâtiments d'hébergement maison d'arrêt (2 pour les hommes et un pour les femmes), comprenant un quartier arrivants, un service médico-psychologique régional.... Il y sera fait application des règles pénitentiaires européennes, avec notamment la mise en place d'un circuit pour les personnes détenues arrivants (commission pluridisciplinaire unique, cahier électronique de liaison), l'accès à la téléphonie...

Réalisé en partenariat public-privé avec la société Théia, les fonctions de maintenance et d'entretien de l'établissement, d'intendance, de logistique ou d'appui à la mission de réinsertion seront également confiées à des partenaires privés : le travail pénitentiaire et la formation professionnelle, l'hôtellerie (restauration, blanchisserie, cantine, transport), l'accueil des familles, le mess du personnel.

**Les modalités pratiques et détails de l'organisation et du déroulement de ces opérations seront communiqués lors de points presse, organisés après le démarrage des opérations de transfert (aux abords de l'actuel quartier maison d'arrêt situé en centre ville – 9 rue Descartes) et après l'achèvement (devant le nouveau quartier maison d'arrêt – rue Mainguais à Nantes) de celles-ci.**

## Le nouveau quartier maison d'arrêt (QMA) du centre pénitentiaire de Nantes :

Le nouveau quartier maison d'arrêt du centre pénitentiaire de Nantes est le 21ème établissement du programme 13 200 à être mis en service.

**Des personnels pénitentiaires**, dont plus de 280 sont rattachés au chef d'établissement (3 personnels de direction, 256 personnels de surveillance, 19 personnels administratifs, 3 techniques et une psychologue en charge du projet d'exécution des peines) et d'autres dépendent du service pénitentiaire d'insertion et de probation de Loire-Atlantique (SPIP 44) – essentiellement des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, exercent désormais au sein de cette structure. Y travaillent également au quotidien près de **50 personnes employées par les partenaires privés, les équipes médicale et enseignante.**

D'une capacité de **570 places**, le nouveau quartier maison d'arrêt du CP de Nantes dispose de :

- Trois bâtiments maison d'arrêt de **460 places**, dont un quartier réservé aux femmes (40 places), équipé chacun d'une cellule pour les personnes à mobilité réduite (PMR).
- Dans le cadre de la prise en charge des personnes détenues et des règles pénitentiaires européennes, la structure dispose de **30 places au sein du quartier arrivants, utilisé avant l'affectation en hébergement.** Toute personne détenue arrivante y est affectée pour une **durée moyenne de 4 jours.** Cette période permet une observation individuelle de l'arrivant par le personnel, mais aussi par les membres de la commission pluridisciplinaire unique (personnel médical, psychologue, partenaires privés...). L'objectif est de préparer au mieux l'affectation en détention de la personne détenue et son temps de détention.
- D'un **quartier courtes peines de 60 places** (situé à l'extérieur du mur d'enceinte – mise en service à l'automne 2012) afin d'accueillir, pour une période moyenne de 8 semaines, des personnes détenues condamnées (fin de peine ou aménagement de peine) qui suivront des programmes d'insertion et de prévention de la récidive – Une cellule pour les personnes à mobilité réduite (PMR).
- Un service médico-psychologique régional (**SMPR**) de **20 places**, unité de soins rattachée au centre hospitalier spécialisé de Nantes et destiné à accueillir des personnes détenues de la région Pays de la Loire.
- **L'unité de consultations et de soins ambulatoires (UCSA)** est composée d'une équipe hospitalière chargée des soins somatiques : médecins généralistes, y compris internes, médecins spécialistes hors psychiatres, chirurgiens dentistes et pharmaciens, personnels infirmiers...
- Des personnels détachés de **l'Education nationale** sont également présents afin d'organiser l'enseignement général auprès des personnes détenues.
- Des **locaux socio-culturels et sportifs** (salles d'activités, gymnase et un terrain de sport extérieur).
- Des **locaux de formation générale et professionnelle.**
- **D'ateliers** de travail (production) et de formation professionnelle.
- D'une cuisine centrale assurant la préparation des repas pour les quartier maison d'arrêt et centre de détention du centre pénitentiaire de Nantes, pour le centre pénitentiaire de Lorient et la maison d'arrêt d'Angers...
- De **parloirs familles et avocats, de quatre unités de vie familiale.**
- Hors enceinte également : un **local d'accueil des familles de personnes détenues (avant les parloirs)** et un **mess pour les personnels.**

**Cet établissement bénéficie d'innovations techniques.** Il est ainsi équipé de moyens de haute technologie dont l'utilisation de la **visioconférence en matière judiciaire.**

**Quelques surfaces :**

- d'une cellule simple : 10,5 m<sup>2</sup>
- d'une cellule double : 13 m<sup>2</sup>
- d'une cellule pour personne à mobilité réduite : 19 m<sup>2</sup>

**Les règles pénitentiaires européennes (RPE) :**

A l'instar de l'ensemble des établissements du programme « 13 200 », le quartier maison d'arrêt du centre pénitentiaire de Nantes s'inscrit, dès son ouverture, dans l'application des règles pénitentiaires européennes. Au delà de la prise en charge des arrivants au sein d'un quartier spécifique, les RPE se traduisent par :

● **la mise en place d'une commission pluridisciplinaire unique (CPU)** composée de personnels de direction et d'encadrement, du service pénitentiaire d'insertion et de probation, de membres de l'UCSA et de l'éducation nationale, de l'équipe parcours d'exécution de peine et des partenaires privés. Elle valorise toutes les informations consignées par l'ensemble des partenaires afin de procéder à une orientation adaptée du détenu, à l'issue de la phase d'accueil, et d'engager **un parcours d'exécution de peine adapté.**

● **L'amélioration de la prise en charge de l'arrivant dès l'écrou** (repas chaud, douche, guide accueil arrivants...).

● **le cahier électronique de liaison** est un outil de mutualisation des observations relatives au comportement de chaque personne détenue.

● **La séparation prévenus/condamnés** : au niveau de l'hébergement et des cours de promenade.

● **Toutes les cellules sont équipées d'une douche et d'un système d'interphonie afin de garantir aux personnes détenues la possibilité d'être en contact avec le personnel de jour comme de nuit.**

● **Le maintien des liens familiaux est assuré au travers de nombreux créneaux horaires de parloirs, de la mise à disposition de cabines téléphoniques et d'unités de visites familiales (4 UVF sur l'établissement).** Un appel gratuit sera également proposé à chaque entrant condamné dans les heures qui suivent son écrou à l'établissement.

**Le développement des activités :**

De nombreux espaces de vie ont été aménagés pour favoriser les activités collectives culturelles, éducatives ou sportives : salle informatique, salle d'activités, bibliothèque, salle de musculation, gymnase et terrain de sport.

En parallèle, les personnes détenues qui le souhaitent, pourront exercer une activité professionnelle rémunérée ou suivre une formation.

Le travail pénitentiaire offre la possibilité aux détenus de bénéficier d'un revenu et surtout d'acquérir des réflexes professionnels. Il s'effectue auprès d'entreprises privées, installées au sein de l'établissement (concessions), ou par le biais du service général, c'est-à-dire des activités liées au fonctionnement de l'établissement : nettoyage, restauration...

La formation, professionnelle et générale, constitue également un des outils essentiels de réinsertion.

L'enseignement permet, pour sa part, de lutter contre l'illettrisme, mais aussi de proposer des remises à niveau et une formation générale.

## **L'avenir de l'actuel quartier maison d'arrêt du CP Nantes :**

Concomitamment à cette opération de transfert, l'actuel quartier maison d'arrêt du centre pénitentiaire de Nantes, construit entre 1865 et situé en centre ville 9 rue Descartes à Nantes, fermera ses portes.

L'administration pénitentiaire remettra ce site, après nettoyage et désinstallation, au service des Domaines pour vente.